

DEPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE MONTAGNY

République française**DELIBERATION 2026-033****SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2026****Nombre de conseillers**

- en exercice : 23  
- présents : 17  
- pouvoirs : 6

Date de convocation

26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal de MONTAGNY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre FOUILLAND, maire

Présents :

Mmes DOUX Bérandère - DOY Christelle - ESPINOSA Emilie - FRAISSE SIBILLE Sandrine Annie - GILLES LASSALLE Marie Christine - JEANJEAN Corinne - MOLINA Christelle - VIRICEL Claire.

MM. BAUDUIN Christophe - CLARETON Xavier - DEBIASE Christophe - EHSAM Philippe - FERREIRA Damien Fernand - HAUTION Patrick - TOUTENU Paul - WENGORZEWSKI Joël

Pouvoirs :

Mme ABRAHAM Cyrille à M. FOUILLAND Pierre

Mme FARJON Emile à M. CLARETON Xavier

Mme GARCIA PELLET Marie Laure à Mme GILLES LASSALLE Marie Christine

M. AILI Samuel à M. TOUTENU Paul

M. CRIMIER Lionel à Mme JEANJEAN Corinne

M. ROUX Pascal à M. FERREIRA Damien Fernand

Absents :

Mme ABRAHAM Cyrille

Mme FARJON Emilie

Mme GARCIA PELLET Marie Laure

M. AILI Samuel

M. CRIMIER Lionel

M. ROUX Pascal

Secrétaire de séance : Mme JEANJEAN Corinne

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**2026-033 : Désignation titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral, et notamment les articles L 283 à L 293 et R 130-1 à R 148,

Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C c du 6 mai 2026 du ministère de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Considérant que le conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants suivant le mode de scrutin de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletin secret.

Monsieur le Maire, président du bureau de vote constitue celui-ci qui comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme LASSALLE Marie Christine et M. WENGORZEWSKI Joël, Mme ESPINOSA Emilie et M. TOUTENU Paul, la secrétaire étant Madame JEANJEAN Corinne.

SLOW

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une liste a été déposée, à savoir

- Liste : POUR MONTAGNY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés :23.

Liste POUR MONTAGNY. :

Suffrages obtenus : 23

Mandats de délégués :7

Mandats de suppléants :4.

Les conseillers municipaux suivants sont proclamés délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

NOM et PRENOM	MANDAT
FOUILLAND Pierre	DELEGUE
JEANJEAN Corinne	DELEGUEE
FERREIRA Damien	DELEGUE
FRAISSE SIBILLE Sandine	DELEGUEE
BAUDUIN Christophe	DELEGUE
ESPINOSA Emile	DELEGUEE
HAUTION Patrick	DELEGUE
ABRAHAM Cyrille	SUPPLEANTE
DEBIASE Christophe	SUPPLEANT
VIRICEL Claire	SUPPLEANTE
CLARETON Xavier	SUPPLEANT

Les délégués et suppléants acceptent leur élection.

**et RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux en annulation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Madame la Préfète du Rhône.**

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 5 juin 2026

Monsieur FOUILLAND Pierre  
MAIRE DE MONTAGNY



SLOW

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat

MONTAGNY, le 5 juin 2026

Monsieur FOUILLAND Pierre  
MAIRE DE MONTAGNY



La secrétaire de séance :

JEANJEAN Corinne